

| | | |
|--------------------------------|--|--|
| FDS 26 Rév. 4 | FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACIDE FLUOTITANIQUE 50 % et 60 % Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), An nexes II | SODEREC <i>International</i> |
| Date de révision : 05/10/10 | | |
| Page 1/7 | | |

1- IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

NOM DU PRODUIT ACIDE FLUOTITANIQUE 50 % et 60 %

UTILISATION DE LA SUBSTANCE : Traitement de surface, galvanoplastie..

FOURNISSEUR SODEREC
 Adresse Chemin de la Quincaillerie ZA les Tomples
 26700 PIERRELATTE
 FRANCE
 Téléphone 04.75.96.80.99
 fax 04.75.98.42.50

Site internet pour téléchargement des FDS : www.soderecfluor.com

Correspondant REACH : pjplaneille@soderecfluor.com

APPEL D'URGENCE ORFILA 01.45.42.59.59

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

| | |
|---|--|
| Toxicité aiguë, catégorie 4, inhalation | H332 : Nocif par inhalation |
| Toxicité aiguë, catégorie 4, dermale | H312 : Nocif par contact cutané |
| Toxicité aiguë, catégorie 4, oral | H302 : Nocif en cas d'ingestion |
| Corrosion cutanée, catégorie 1B | H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| Irritation respiratoire, catégorie 3 | H335 : Peut irriter les voies respiratoires |
| Irritation oculaire, catégorie 2 | H319 : Provoque une sévère irritation des yeux |

Classification CE

C, Corrosif, R34

Risques pour l'homme Corrosif et nocif si ingéré. L'acide fluotitanique libère des vapeurs très irritantes pour les voies respiratoires et les yeux.

Risques pour l'environnement Ne pas verser dans les égouts ni dans les eaux de surface.
 Epandage accidentel en milieu aquatique provoque une baisse de pH.
 Effets locaux en raison des caractéristiques corrosives.

| | | |
|--------------------------------|---|--|
| FDS 26 Rév. 4 | FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACIDE FLUOTITANIQUE 50 % et 60 % Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Anexe II | SODEREC <i>International</i> |
| Date de révision : 05/10/10 | | |
| Page 2/7 | | |

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| CAS | CE | Nom | Classification GHS | % |
|------------|-----------|---------------------|--|--------|
| 17439-11-1 | 241-460-4 | Acide fluotitanique | Corrosion cutanée, catégorie 1B, H314 | 50-60% |
| 7664-39-3 | 231-634-8 | Acide fluorhydrique | Toxicité aiguë, cat. 2, inhalation, H330 Toxicité aiguë, cat. 1, dermale, H310 Toxicité aiguë, cat. 2, oral, H300 Irritation oculaire, cat. 2, H319 | < 1 |

| CAS | CE | Nom | Classification CE | R : | % |
|------------|-----------|---------------------|----------------------|-------------------------|--------|
| 17439-11-1 | 241-460-4 | Acide fluotitanique | C | R 34 | 50-60% |
| 7664-39-3 | 231-634-8 | Acide fluorhydrique | Xn | R20/21/22 - 36/37/38 | < 1 |

4- PREMIERS SECOURS

| | |
|------------------------------|--|
| Contact avec la peau* | Enlever les vêtements contaminés et laver les zones exposées à l'eau courante pendant 20 minutes. |
| Contact avec les yeux* | Rincer l'œil à l'eau courante pendant 20 minutes. |
| Ingestion* | Ne pas faire vomir, transporter d'urgence le blessé à l'hôpital. |
| Inhalation* | Eloigner l'accidenté de la zone d'exposition. Fournir de la ventilation. En cas de difficultés respiratoires, oxygène peut être administré ponctuellement. |
| Moyens d'intervention locaux | Nécessité d'installer une douche et un lave œil près des postes de travail. |

* après les premiers soins, consulter un médecin.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|---|
| Moyen d'extinction approprié | CO ₂ , eau. |
| Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité | Cela dépend de l'environnement |
| Danger particulier résultant de l'exposition à la substance /préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits | Le produit n'est pas combustible Possibilité de dégagement de gaz toxique et corrosif sous l'effet de la chaleur Action corrosive sur de nombreux métaux avec libération d'hydrogène : risque d'explosion |
| Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | Uniquement pour le personnel spécialisé dans la lutte contre l'incendie : système de respiration autonome et vêtements adéquats. En cas d'incendie, évacuer les lieux rapidement. |

| | | |
|--------------------------------|---|--|
| FDS 26 Rév. 4 | FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACIDE FLUOTITANIQUE 50 % et 60 % Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Anexe II | SODEREC <i>International</i> |
| Date de révision : 05/10/10 | | |
| Page 3/7 | | |

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

| | |
|---|--|
| Précautions individuelles | Eloigner les personnes non concernées des lieux et ventiler. Porter des équipements anti-acide appropriés, des lunettes de sécurité et un appareil respiratoire autonome. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | Obturer les bouches d'égouts, soupiraux. |
| Nettoyage | Pomper le liquide, puis absorber le produit restant par du sable ou de la terre. Diluer à grande eau et neutraliser (carbonate de calcium ou de soude ou chaux éteinte). |
| Récupération | Recueillir le produit dans des emballages hermétiques (éviter verre, métaux), en PTFE, polyéthylène. |

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Utiliser des hottes aspirantes.
Manipuler avec précaution pour éviter des dispersions accidentelles, des éclaboussures et la libération de fumées. Eviter les contacts avec des métaux susceptibles de réagir entraînant la libération d'hydrogène.

STOCKAGE

| | |
|-------------------------|---|
| Mesures techniques | Le sol des locaux sera aménagé de manière à permettre la récupération ou la neutralisation de tout le produit qui pourrait se répandre en cas de fuite. |
| Conditions de stockage | Les récipients seront étiquetés et maintenus fermés, conservés dans un endroit bien ventilé, frais et sec, à l'écart de tout danger d'inflammation et de matières susceptibles de réagir. |
| Matériaux recommandés | Polyéthylène. |
| Matériaux à éviter | acier, verre, cuivre, aluminium. |
| Contraintes spécifiques | Consignes de stockage et de manipulation applicables aux liquides et gaz corrosifs et toxiques. |

8- CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|----------------------------|---|
| VALEUR LIMITE D'EXPOSITION | 2.5 mg fluor/m ³ |
| CONTROLE DE L'EXPOSITION | Ventiler les postes de travail. |
| Protection respiratoire | Masques ou appareils respiratoires approuvés ou recommandés pour les acides, selon les conditions de travail. |
| Protection des mains | Gants en néoprène ou en caoutchouc, nitrile ou butyle anti-acide. |

| | | |
|--------------------------------|---|--|
| FDS 26 Rév. 4 | FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACIDE FLUOTITANIQUE 50 % et 60 % Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), An nexé II | SODEREC <i>International</i> |
| Date de révision : 05/10/10 | | |
| Page 4/7 | | |

| | |
|-----------------------|---|
| Protection des yeux | Lunettes de sécurité ou masque facial. Lentilles de contact proscrites. |
| Protection de la peau | Combinaison adéquat pour les acides. |
| Protection des pieds | Bottes en caoutchouc. |

9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|-------------------------------|----------------------------------|
| Etat physique | Liquide |
| Couleur | Presque Incolore, limpide |
| Odeur | Très irritant |
| pH | < 1 |
| Température de fusion | N/A |
| Température d'ébullition | >100 C. |
| Inflammabilité | Non inflammable, non explosif |
| Pression de vapeur | N/A |
| Masse volumique (g/ml à 20°C) | environ 1.5 à 50 % et 1,6 à 60 % |
| Solubilité | Soluble dans l'eau |

10- STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|-------------------------------------|---|
| Stabilité du produit | Stable dans les conditions normales. |
| Conditions à éviter | Exposition à la chaleur |
| Matières à éviter | Réagit avec de nombreux métaux en libérant de l'hydrogène. Réagit vigoureusement avec les bases et oxydants Réagit avec de nombreux métaux, verre, et sels d'acides faibles |
| Produits de décomposition dangereux | Hydrogène, vapeur toxique d'acide fluorhydrique (fluorure d'hydrogène) |

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus sur la santé :

| | |
|--|---|
| Inhalation, exposition au brouillard et aérosols | L'acide fluotitanique est irritant pour le système respiratoire et les yeux. Peut causer un œdème pulmonaire. |
| Ingestion | De graves brûlures sont à prévoir. Peut causer une hypocalcémie fatale. |
| Contact avec la peau | L'acide fluotitanique provoque des brûlures des tissus. L'importance des brûlures en cas de projection sur la peau est dépendante de la durée de contact. |

| | | |
|--------------------------------|---|--|
| FDS 26 Rév. 4 | FICHE DE DONNEES DE SECURITE | SODEREC <i>International</i> |
| Date de révision : 05/10/10 | ACIDE FLUOTITANIQUE 50 % et 60 % | |
| Page 5/7 | Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), An nexé II | |

Contact avec les yeux Les solutions concentrées sont corrosives, pouvant entraîner de graves lésions oculaires et des dommages permanents.

Toxicité aiguë OSHA Limite d'exposition permissible (PEL) : 2.5 mg/m3 (Fluor)
ACGIH Threshold Limit Value (TLV) : 2.5 mg/m3 (Fluor)

Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique Pas de données disponible

Signes et symptômes d'exposition :

Ingestion Douleurs stomacales très vives
Contact avec la peau Douleurs, irritations, rougeurs
Contact avec les yeux Douleurs, larmoiement, irritations et rougeurs
Organes Causes des lésions sur : les voies respiratoires, peau, œil.

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité Pas de données disponibles

Mobilité Pas de données disponibles

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles

Environnement aquatique Du fait des propriétés acides de la substance, une brusque baisse de pH se produira en cas de dispersion accidentelle. Des effets néfastes locaux sont envisageables.
Ne pas rejeter dans le milieu naturel. Pour les rejets, neutraliser et se conformer aux règlements et arrêtés préfectoraux en vigueur.

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

| | |
|-------------------------------------|---|
| Elimination des résidus du produit | Ne pas éliminer la substance dans les égouts. Conserver les résidus dans des récipients adaptés pour traitements ultérieurs. |
| Elimination des emballages souillés | |
| Dispositions particulières | Détruire les déchets suivant la législation nationale ou locale en vigueur. Faire mention de la présence de fluorure d'hydrogène dans les déchets et des précautions de manipulation. |

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Rail/Route (RID/ADR) Nom d'expédition : Liquide inorganique corrosif, acide, nsa (Acide fluotitanique)

| | |
|--------------|--------------|
| Code matière | 3264 |
| Classe | 8 |
| Etiquetage | 8 - corrosif |
| Groupe | II |

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**Etiquetage SGH**

Pictogrammes de danger : GHS05, GHS07

Mention d'avertissement : **Danger**



Conseil de prudence :

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant Plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P309+P311 : EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

| | | |
|--------------------------------|---|--|
| FDS 26 Rév. 4 | FICHE DE DONNEES DE SECURITE | SODEREC <i>International</i> |
| Date de révision : 05/10/10 | ACIDE FLUOTITANIQUE 50 % et 60 % | |
| Page 7/7 | Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Anexe II | |

Etiquetage CE

Classification/Symboles

Corrosif



Corrosif

Phrases R

R34 Provoque des brûlures

Phrases S

S 7/9 Maintenir des emballages bien fermés et dans un local bien ventilé

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S27 Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

S 36/37/39 Porter de vêtements de protection adéquats, gants, protection des yeux et faciale

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Se conformer aux dispositions nationales applicables aux fluorures.

16- AUTRES INFORMATIONS

Transport

ADR 2009

Etablie par

Laboratoire SODEREC

Date de la précédente version : 29/03/10

R34 Provoque des brûlures

N.B : Les modifications de la présente version apparaissent en grisé

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.